

## ATTESTATION MEDICALE

Je soussigné/e, médecin en charge du patient ci-dessous, certifie par la présente que mon/ma patient/e, votre collaborateur/trice :

M/Mme \_\_\_\_\_, né/e le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

fait partie des personnes vulnérables selon les critères de l'OFSP et précisés dans le document [Catégories de personnes vulnérables](#) (cf. au Verso).

Cette attestation est à faire valoir à qui de droit afin que l'employeur prenne des mesures de protection adéquates.

Date et lieu : \_\_\_\_\_, le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature et cachet du médecin : \_\_\_\_\_

Remarques :

Cette attestation devra être renouvelée tous les 30 jours.

## Catégories de personnes vulnérables

Selon listes des catégories de personnes vulnérables de l'OFSP  
Anciennement annexe 6 de l'Ordonnance 2 COVID-19, RS 818.101.24  
(état au 24.06.2020)

### I. Les personnes de plus de 65 ans

### II. Les adultes atteints d'une des maladies suivantes:

#### 1. Hypertension artérielle

- Hypertension artérielle avec atteinte d'organes cibles
- Hypertension artérielle résistante au traitement

#### 2. Maladies cardiovasculaires

##### 2.1 Critères généraux

- Patients ayant une dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II-IV et NT-Pro BNP > 125 pg/ml
- Patients ayant au moins 2 facteurs de risques cardiovasculaires (dont du diabète ou de l'hypertension artérielle)
- Antécédent d'attaque cérébrale et/ou vasculopathie symptomatique
- Insuffisance rénale chronique (stade 3, DFG <60ml/min)

##### 2.2 Autres critères

###### 2.2.1 Maladie coronarienne

- Infarctus du myocarde (STEMI et NSTEMI) au cours des 12 derniers mois
- Syndrome coronarien chronique symptomatique malgré un traitement médical (indépendamment de toute revascularisation préalable)

###### 2.2.2 Maladie des valves cardiaques

- Sténose modérée ou sévère et/ou régurgitation associée à au moins un critère général
- Tout remplacement valvulaire chirurgical ou percutané associé à au moins un critère général

###### 2.2.3 Insuffisance cardiaque

- Patients ayant une dyspnée de classe fonctionnelle NYHA II-IV ou NT-Pro BNP > 125pg/ml malgré un traitement médical de toute FEVG (ICFEP, ICFEI, ICFER)
- Cardiomyopathie de toute origine
- Hypertension artérielle pulmonaire

###### 2.2.4 Arythmie

- Fibrillation atriale avec un score CHA2DS2-VASc d'au moins 2 points
- Implantation préalable d'un stimulateur cardiaque (y c. implantation d'un appareil d'ICD et/ou de CRT) associée à un critère général

###### 2.2.5 Adultes atteints d'une maladie cardiaque congénitale

- Maladie cardiaque congénitale selon l'évaluation individuelle par le cardiologue traitant

#### 3. Diabète

- Diabète sucré, avec complications tardives ou une HbA1c > 8%

#### 4. Maladies respiratoires chroniques

- Maladies pulmonaires obstructives chroniques, stades II-IV de GOLD
- Emphysème pulmonaire
- Asthme bronchique non contrôlé, notamment sévère
  
- Maladies pulmonaires interstitielles
- Cancer actif des poumons
- Hypertension artérielle pulmonaire
- Maladie vasculaire pulmonaire
- Sarcoïdose active
- Fibrose kystique
- Infections pulmonaires chroniques (mycobactérioses atypiques, bronchectasies, etc.)
- Patients sous assistance respiratoire

#### 5. Cancer

- Cancer en traitement médical

#### 6. Maladies/traitements qui affaiblissent le système immunitaire

- Immunosuppression sévère (p. ex. CD4+ < 200µl)
- Neutropénie ≥1 semaine
- Lymphocytopénie <0.2x10<sup>9</sup>/L
- Immunodéficiences héréditaires
- Prise de médicaments qui répriment les défenses immunitaires (p. ex. prise de glucocorticoïdes, d'anticorps monoclonaux, de cytostatiques, etc. durant une longue période)
- Lymphomes agressifs (tous les types)
- Leucémie lymphatique aiguë
- Leucémie myéloïde aiguë
- Leucémie aiguë promyélocytaire
- Leucémie prolymphocytaire T
- Lymphome primitif du système nerveux central
- Transplantation de cellules souches
- Amyloïdose (amyloïdose à chaînes légères [AL])
- Anémie aplasique sous traitement immunosuppresseur
- Leucémie lymphatique chronique
- Asplénie / splénectomie
- Myélome multiple
- Drépanocytose

#### 7. Obésité

- Patients ayant un indice de masse corporelle (IMC) d'au moins 40 kg/m<sup>2</sup>